

IFPP AFREP  
Faculté de Médecine de l'Université Paris-Diderot  
10 avenue de Verdun – 75010 PARIS  
Email : [contact@afrep.fr](mailto:contact@afrep.fr)

IFPP Rockefeller  
4 avenue Rockefeller – 69373 LYON CEDEX 08  
Secrétariat Concours Pédicure Podologue  
Email : [podologue@ecole-rockefeller.com](mailto:podologue@ecole-rockefeller.com)

## MODALITES INSCRIPTION AU CONCOURS PÉDICURE-PODOLOGUE 2019

DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE SUR LES SITES INTERNET  
DES 2 ECOLES UNIQUEMENT

[www.afrep.asso.fr](http://www.afrep.asso.fr)

[www.ecole-rockefeller.com](http://www.ecole-rockefeller.com)

**DU MARDI 20 NOVEMBRE 2018 AU 20 MARS 2019**

DOSSIER UNIQUE POUR IFPP DE L'AFREP (PARIS) ET DE L'ECOLE ROCKEFELLER (LYON)

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année du concours
- Être titulaire du baccalauréat français
- Ou être en classe de terminale, l'admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat
- Ou être titulaire d'une attestation de succès ou d'un titre admis en dispense (cf. arrêté du 23 décembre 1987, art. 2)
- S'être acquitté du versement des droits d'inscription aux épreuves du concours d'admission organisées par l'IFPP. Pour le concours 2019, ces droits s'élèvent à 45 € et devront être payés lors de la demande d'inscription en ligne.
- L'INSCRIPTION EST UNIQUE POUR LES DEUX IFPP : AFREP (Paris) ou Ecole ROCKEFELLER (Lyon).  
Vous devez lors de l'inscription déterminer l'école de votre 1<sup>er</sup> choix.

## DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION

### 1<sup>ERE</sup> ETAPE : DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE

- Demande d'inscription et paiement en ligne
- Édition de la fiche récapitulative de renseignements reçue par mail après votre demande d'inscription en ligne
- Envoi **en recommandé avec accusé de réception** dans un délai de **4 jours** après la demande d'inscription en ligne des pièces justificatives à l'IFPP dans lequel vous souhaitez passer l'épreuve du concours.

**Pour concourir à Lyon le dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :**  
Ecole ROCKEFELLER – Institut de Formation de Pédicure-Podologue – Concours  
4 avenue Rockefeller – 69373 LYON CEDEX 08

**Pour concourir à Paris le dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :**  
Ecole AFREP – Faculté de Médecine de l'Université Paris-Diderot  
10, avenue de Verdun – 75010 PARIS

### 2<sup>EME</sup> ETAPE : INSCRIPTION

- Vérification par l'IFPP :
  - o des pièces constitutives du dossier d'inscription
  - o du paiement des frais d'inscription au concours
- Validation définitive de l'inscription au concours et envoi par l'IFPP d'un mail de confirmation

**TOUT PAIEMENT EST DEFINITIF. AUCUN REMBOURSEMENT N'EST ENVISAGEABLE  
QUEL QUE SOIT LE MOTIF EVOQUE**

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Les pièces citées ci-dessous sont à retourner **en recommandé avec accusé de réception** dans un délai de 4 jours après la demande d'inscription en ligne.

#### • Pour tous les candidats :

- Fiche récapitulative de renseignements DATEE et SIGNEE
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (**Permis de conduire non accepté**)
- Une copie du diplôme du baccalauréat français ou du titre admis en dispense ou certification de scolarité pour les candidats en classe de terminale

#### • Pour les candidats en situation de handicap :

Conformément aux textes en vigueur, les candidats aux concours d'entrée aux écoles paramédicales et aux écoles du secteur social présentant un handicap, tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles en situation de handicap, peuvent demander à bénéficier de mesures particulières lors des examens.

Pour cela, il vous appartient d'adresser votre demande de dossier directement auprès de la MDPH dont vous relevez.

**Dans tous les cas, le résultat de cette demande devra parvenir à l'IFPP au plus tard fin mars 2019.**

## CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : 20 novembre 2018
- Clôture des inscriptions : 20 mars 2019
- Épreuve écrite : Mercredi 3 avril 2019 à 14h00
- Affichage des Résultats : mi-mai 2019
- Rentrée scolaire : Septembre 2019

## CONTENU ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Une convocation pour l'examen écrit du **Mercredi 3 avril 2019 à 14h00** vous sera envoyée **par email deux semaines avant l'épreuve.**

Sur votre convocation figurera le lieu de l'examen que vous aurez choisi lors de votre demande d'inscription. Il peut être différent de votre 1<sup>er</sup> choix d'école pour la formation.

L'épreuve de sélection est une épreuve de biologie d'une durée de 2 heures, notée sur 40 points.

Après avoir été soumis au Jury d'admission du concours, les résultats seront affichés dans les deux écoles. Les candidats seront personnellement informés de leurs résultats par email mi-mai.

**Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

## POSITIONNEMENT SUR LES LISTES

**Au vu du nombre d'admis au concours, les listes sont établies EN TENANT COMPTE DU 1<sup>er</sup> CHOIX D'ÉCOLE DU CANDIDAT. Pour L'IFPP DE L'AFREP : 37 places, pour l'IFPP de l'École ROCKEFELLER : 35 places.**

Les candidats figurant sur la liste principale de leur premier choix d'école sont affectés sur ce choix. Ces candidats ont dix jours pour donner leur accord écrit. Les candidats classés sur la liste complémentaire peuvent se voir proposer une place dans la deuxième école, si des places de la liste principale de cette deuxième école ne sont pas pourvues. Ils doivent dans un délai de 10 jours faire connaître s'ils acceptent leur affectation ou s'ils souhaitent demeurer au risque de perdre le bénéfice de toute affectation, sur la liste complémentaire de leur 1<sup>er</sup> choix.

La liste principale évolue pour de multiples raisons (désistements, demande de report de scolarité), ce qui permet de faire appel aux candidats de la liste complémentaire. Ils peuvent être appelés jusqu'au jour de la rentrée.

## REPORT DE SCOLARITÉ

**Les résultats du concours** sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

Cependant, le Directeur de l'IFPP accorde une **dérogation de droit** en cas de :

- Congé maternité
- Congé d'adoption
- Garde d'enfant de moins de 4 ans
- Rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale
- Rejet de congé de formation
- Rejet de demande de disponibilité.

Un justificatif est nécessaire pour tous ces motifs.

Un report de scolarité d'une année peut être accordé par le Directeur de l'IFPP, pour tout événement grave. L'ensemble de ces reports ne peut excéder deux années.

## SCOLARITE ROCKEFELLER (LYON)

- **Statut de l'école :** Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif  
Établissement privé sans support hospitalier
- **Capacité d'accueil :** 35 places
- **Statut :**
  - **Étudiant** si vous n'avez aucune aide ou rémunération pendant la formation
  - **Stagiaire de la formation professionnelle** en cas de rémunération par un employeur, un OPCA (Fongecif, Unifaf, etc.) ou le Pôle emploi
- **Tarif de la scolarité :**
  - 8 955 €/an, tenue et mallette non comprises dans le tarif

## SCOLARITE AFREP (PARIS)

- **Statut de l'école :** Association loi 1901 à but non lucratif  
Établissement privé d'enseignement supérieur libre avec support hospitalier
- **Capacité d'accueil :** 37 places
- **Statut :**
  - **Étudiant** si vous n'avez aucune aide ou rémunération pendant la formation
  - **Stagiaire de la formation professionnelle** en cas de rémunération par un employeur, un OPCA (Fongecif, Unifaf, etc.) ou le Pôle emploi
- **Tarif de la scolarité :**
  - 8 955 €/an, tenue et mallette comprises